

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00616 Numéro SIREN : 348 397 035 Nom ou dénomination : 3L
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 5280

3 L

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON**

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous rappelons que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décrites ci-après ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de travail :

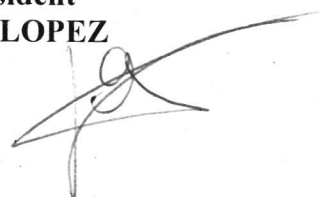
- Il a été conclu en date à VEDENE du 1er Janvier 2017, un contrat de travail à durée indéterminée entre la Société 3L et son Président Monsieur Albert LOPEZ. A ce titre, Monsieur Albert LOPEZ a perçu une rémunération de 61 560 euros brut au cours de l'exercice écoulé.
- Nous vous rappelons également le contrat à durée indéterminée conclu en date à VEDENE du 1er Octobre 2013 entre notre Société et l'Associée Madame Céline LOPEZ pour ses fonctions d'assistante administrative. A ce titre, Madame Céline LOPEZ a perçu une rémunération annuelle de 21 126 euros brut au cours de l'exercice dont nous rendons compte.

Location immobilière :

- Il a été conclu en date à VEDENE du 1^{er} Septembre 2018, un bail commercial entre la SCI PAULPIERRE dont Madame LOPEZ Céline et Monsieur Albert LOPEZ sont co-gérants, et la SAS 3L, dont Madame LOPEZ Céline est Associée et Monsieur Albert LOPEZ est le Président. Ledit bail commercial concerne la location d'un terrain avec hangar, situé 371 Chemin de la Banastière à VEDENE. A ce titre, notre société a versé à la SCI PAULPIERRE la somme de 24 000 euros au titre des loyers de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Fait à VEDENE
Le 19 mai 2023

**Le Président
Albert LOPEZ**



3 L
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière,
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2023
--

L'an deux mille vingt trois,
Le dix-neuf Mai,
A 14 heures,

Les associés de la société 3 L se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de l'entreprise, sur convocation faite par le président adressée à chaque associé.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Albert LOPEZ, titulaire de 325 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- ✓ Madame Céline LOPEZ, titulaire de 175 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albert LOPEZ, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Céline LOPEZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

LA
LC

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 21 792 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 359 598 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

35 000 euros, soit 70 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

20 000 euros, soit 40 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 61 560 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

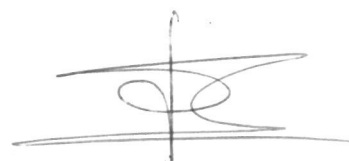
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Albert LOPEZ



Le secrétaire
Céline LOPEZ



LA
LC

25 MAI 2023

3 L

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière,
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MAI 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 21 792 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 359 598 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

35 000 euros, soit 70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros

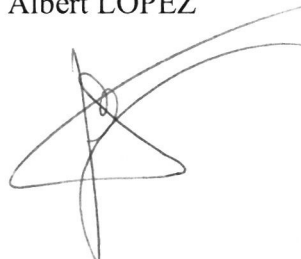
Exercice clos le 31 décembre 2021 :

20 000 euros, soit 40 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 MAI 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Albert LOPEZ



25 MAI 2023

SAS 3 L

**371 CHEMIN DE LA BANASTIERE
84270 VEDENE**

348 397 035 RCS AVIGNON

««« »»»

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

««« »»»



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 211	1 211				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 929	5 929				
	Installations techniques, matériel et outillage	169 374	77 259	92 116	64 593	27 522	42.61
	Autres immobilisations corporelles	7 427	4 913	2 515	2 528	13	0.51
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	183 941	89 311	94 630	67 121	27 509	40.98
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	65 009		65 009	33 000	32 009	97.00
	En-cours de production de biens	26 990		26 990	33 770	6 781	20.08
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	559 128	1 334	557 794	409 492	148 303	36.22
	Autres créances	83 495		83 495	67 469	16 027	23.75
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	128 610		128 610	19 258	109 353	567.84
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	863 233	1 334	861 899	562 988	298 911	53.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 047 174	90 645	956 529	630 109	326 420	51.80

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622)	7 622		7 622			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	337 806		264 484		73 322	27.72
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 792		93 322		71 529	76.65
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	367 983		366 191		1 792	0.49
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	83 340		55 313		28 027	50.67
	Concours bancaires courants	49 636				49 636	
	Emprunts et dettes financières diverses	480		480			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 292		124 725		173 567	139.16
	Dettes fiscales et sociales	108 489		80 648		27 840	34.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	48 309		2 752		45 557	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	588 546		263 918		324 627	123.00
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	956 529		630 109		326 420	51.80

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

530 226

224 299

Certifié Conforme
LA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 211		
Installations générales agencements aménagements des constructions	5 929		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	119 315		50 414
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 604		823
TOTAL	131 848		51 237
TOTAL GENERAL	133 059		51 237

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 211	1 211
Installations générales agencements aménagements constr.			5 929	5 929
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		355	169 374	169 374
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 427	7 427
TOTAL		355	182 730	182 730
TOTAL GENERAL		355	183 941	183 941

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 211			1 211
Installations générales agencements aménagements constr.	5 929			5 929
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 722	22 892	355	77 259
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 077	836		4 913
TOTAL	64 727	23 728	355	88 100
TOTAL GENERAL	65 938	23 728	355	89 311

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	22 892				
Matériel de bureau informatique mobilier	836				
TOTAL	23 728				
TOTAL GENERAL	23 728				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 334				1 334
TOTAL	1 334				1 334
TOTAL GENERAL	1 334				1 334

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 462	1 462	
Autres créances clients	557 667	557 667	
Personnel et comptes rattachés	546	546	
Impôts sur les bénéfices	24 875	24 875	
Taxe sur la valeur ajoutée	54 366	54 366	
Débiteurs divers	3 708	3 708	
TOTAL	642 624	642 624	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	49 657	49 657		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	83 319	25 000	58 319	
Fournisseurs et comptes rattachés	298 292	298 292		
Personnel et comptes rattachés	13 492	13 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 736	21 736		
Taxe sur la valeur ajoutée	69 669	69 669		
Autres impôts taxes et assimilés	3 592	3 592		
Groupe et associés	480	480		
Autres dettes	48 309	48 309		
TOTAL	588 546	530 226	58 319	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	46 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 968			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	500			500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 211	
Total général	1 211	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	4 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	3 A 5 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21
Dettes fiscales et sociales	3 298
Total	3 318

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 368
45 à 54 ans	11 à 20 ans	48 990
35 à 44 ans	21 à 30 ans	11 990
moins de 35 ans	plus de 30 ans	13 846
Engagement total		80 194

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 3.55%